

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-110 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le 20 septembre 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 14 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON
Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth ABOT)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Créé en 1990, l'Office Municipal des Sports est le trait d'union entre la Commune et les diverses associations sportives de Pont-Château. Son rôle est de soutenir les projets sportifs municipaux et de contribuer à l'élaboration de nouvelles structures.

Ses activités sont les suivantes :

- Etude des dossiers de demande de subventions municipales, dans le cadre de leur attribution annuelle.
- Participation aux réflexions relatives à la répartition des salles organisée chaque année au mois de juin, afin de satisfaire au mieux les clubs.
- Participation aux événements organisés par la Commune et par les associations sportives Pont-Châtellaines.
- Réalisation de permanences mensuelles (1^{er} mardi du mois de 18h30 à 20h), destinées à renseigner les associations sportives.

L'OMS souhaite acquérir de nouveaux supports de communication, afin d'être mieux identifié lors de sa participation à des événements publics et ainsi développer sa notoriété. Pour cela, l'association sollicite la Commune pour la prise en charge financière de 2 petites flammes de 2m40 et 2 grandes flammes de 3m51. Le montant total de ces équipements s'élève à 829.78€.

CONSIDERANT l'investissement considérable de l'Office Municipal des Sports auprès de la Commune, aussi bien en termes de montage des projets, de suivi de dossiers ou de participation aux différents événements municipaux ;

VU l'avis favorable de la commission Sport, en date du 4 septembre 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 829.78 € à l'Office Municipal des Sports, destinée au financement de supports de communication.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 21 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the meeting, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :25/09/2023.....
- De la publication ou notification le :25/09/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.